

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Jean-Yves AVIGNON, Katia HARDOUIN, Loïc JARROSSAY, Karine LEBATTEUX, Stéphane FOURNIER, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Pascal MAZÉ, Gladys TORTAY, Arnaud GOYÉ, Richard MONTEWIS, Dominique ROUSSEAU, Jocelyne PILON, Thierry LAGOQUET, Joëlle BRUNET, Virginie SIEG, Cécile JANVIER.

Absents excusés : Peggy BROSSARD (pouvoir à Jocelyne PILON), Delphine DUMOULIN (pouvoir à Katia HARDOUIN), Alain GALY (pouvoir à Joëlle BRUNET), Vincent LELOUP (pouvoir à Arnaud GOYÉ).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Katia HARDOUIN

Était également présente : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

M. le Maire accueille les nouveaux membres du conseil municipal jeune élus le 16 février dernier.

Il leur est remis une écharpe tricolore à chacun.

Ils vont s'installer avec les élus pendant la première partie du conseil.

Une suspension de séance permettra aux jeunes de quitter la séance après le point 5.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 29 février 2024

1/ Désignation d'un secrétaire de séance	2
2/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2024	2
3/ Médiathèque.....	2
a. Attribution du lot 6 menuiseries du marché de travaux pour la construction de la médiathèque	2
b. Suivi du dossier.....	2
4/ Houssay : recrutement des saisonniers pour la saison 2024	3
5/ Finances : autorisation de dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget prévisionnel 2024	4
6/ Associations : attribution des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2024	5
7/ Urbanisme	7
a. Numérotation métrique	7
<i>Délibération 2024/03/06</i> :	7
b. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner	9
8/ Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal	9
9/ Divers	9
a. Remise des prix pour le concours des maisons fleuries	9
b. Dates à retenir	9

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

Délibération 2023/03/01

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix « pour » décide de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Katia HARDOUIN pour remplir cette fonction.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2024

Délibération 2024/03/02 :

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal du 19 février 2024 a été établi et validé par le secrétaire de séance Cécile JANVIER puis transmis aux membres du conseil municipal pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix « pour » approuve le procès-verbal du 19 février 2024.

3/ Médiathèque

a. Attribution du lot 6 menuiseries du marché de travaux pour la construction de la médiathèque

Délibération 2024/03/03 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Le 13 novembre 2023, le conseil municipal a attribué 14 lots du marché de travaux pour la construction de la médiathèque sur 15 au total.

Le lot 6 menuiseries extérieures avait été déclaré infructueux car pas d'offre reçue.

Une nouvelle mise en concurrence a été réalisée.

Deux offres ont été reçues et analysées par le cabinet SABH, architecte missionné par la commune pour cette construction.

Une entreprise n'a pas donné suite aux interrogations du maître d'œuvre sur l'offre et a donc été déclarée non conforme.

Lot n°	Désignation	Entreprise		Montant de base en € HT	Montant en € TTC	Estimation HT
		Nom	Adresse			
06	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	ATELIER BOUESNARD	ZI-78 Bld Charles de Gaulle 49800 TRELAZE	199 786.08	239 743.29	179 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix, décide :

- **Décide d'attribuer le lot 6 Menuiseries extérieures bois à l'Atelier BOUESNARD aux conditions mentionnées dans ci-dessus,**
- **Mandate M. le Maire pour signer tous documents du marché s'y rapportant,**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget par autorisation de programme.**

b. Suivi du dossier

Les travaux viennent de débuter par le terrassement.

4/ Houssay : recrutement des saisonniers pour la saison 2024

Délibération 2024/03/04

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23 2° ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;
Considérant que les besoins du service justifient le recrutement de personnel saisonnier ;

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à une activité saisonnière.

M. le Maire passe la parole à Karine LEBATTEUX, adjointe en charge de la base de loisirs du Houssay.
En raison du surcroît de travail en été sur la base de loisirs du Domaine du Houssay (ouverture de la baignade sur le plan d'eau du 29 juin 2024 au 01 septembre 2024 (avec une journée de formation pour l'ensemble des saisonniers) et ouverture du camping à compter du 15 avril 2024), il est proposé de recruter, pour un besoin occasionnel, des agents saisonniers aux différents postes suivants :

❖ **Surveillants de baignade pour le plan d'eau de la base de loisirs :**

Du 29 juin 2024 au 31 juillet 2024 Nombre de postes : 3 Diplôme exigé : BNSSA Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Opérateur des APS qualifié (cat. C) Indices de rémunération : 430/385	Du 01 août 2024 au 01 septembre 2024 Nombre de postes : 3 Diplôme exigé : BNSSA Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Opérateur des APS qualifié (cat. C) Indices de rémunération : 430/385
---	---

❖ **Contrôle des entrées :**

Du 29 juin 2024 au 31 juillet 2024 Nombre de postes : 2 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 367/366	Du 01 août 2024 au 01 septembre 2024 Nombre de postes : 2 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 367/366
--	--

❖ **Location du matériel :**

Du 29 juin 2024 au 31 juillet 2024 Nombre de postes : 2 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 367/366	Du 01 août 2024 au 01 septembre 2024 Nombre de postes : 2 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 367/366
--	--

❖ **Agent polyvalent (remplacement location, accueil et entretien) :**

Du 29 juin 2024 au 31 juillet 2024 Nombre de postes : 1 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 367/366	Du 01 août 2024 au 01 septembre 2024 Nombre de postes : 1 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 367/366
--	--

❖ **Agent d'entretien :**

Du 29 juin 2024 au 31 juillet 2024 Nombre de postes : 1 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 367/366	Du 01 août 2024 au 01 septembre 2024 Nombre de postes : 1 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 367/366
--	--

❖ **Agent pour permanences du mini-golf :**

Du 29 juin 2024 au 31 juillet 2024 Nombre de postes : 1 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 367/366	Du 01 août 2024 au 01 septembre 2024 Nombre de postes : 1 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 367/366
--	--

❖ **Entretien et propreté de la base :**

Du 01 avril 2024 au 30 septembre 2024 Nombre de postes : 1 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 367/366

Tous les agents saisonniers sur la base de loisirs occuperont des postes travaillant le week-end, et assisteront à la journée de formation prévue le 28 juin 2024 (possibilité de changer la date selon les nécessités de service).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour :

- **Approuve les créations des emplois saisonniers pour l'année 2024 ;**
- **Autorise M. le Maire à procéder aux opérations de recrutement ;**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.**

5/ Finances : autorisation de dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget prévisionnel 2024

Néant

M. le Maire demande une suspension de séance afin que les jeunes du conseil municipal jeunes quittent la séance.

6/ Associations : attribution des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2024

Délibération 2024/03/05 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire donne la parole à Nicolas ALLAIN, Adjoint aux associations et à Arnaud GOYÉ, conseiller délégué, afin de présenter le travail de la commission associations et ses propositions de subventions à verser aux associations au titre de l'année 2024.

M. le Maire souligne que les dossiers ont été examinés avec soin par Nicolas ALLAIN, Arnaud GOYÉ et lui-même, ensuite par la commission associations, présentés aux élus en réunion de pré-conseil avant la validation par le conseil ce soir, et remercie les élus pour ce travail.

Tableau des subventions par associations en annexe.

Le montant des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2024 s'élève à 70 370 €

Après en avoir délibéré au nombre de voix indiquées dans le tableau ci-dessous, le conseil municipal :

- **Décide d'allouer la somme totale de 66 520 € de subventions aux associations communales,**
- **Décide d'allouer la somme totale de 1 150 € de subventions exceptionnelles aux associations communales,**
- **Décide d'allouer la somme totale de 2 700 € pour autres subventions,**
- **Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2024 de la commune,**
- **Mandate M. le Maire pour signer la convention d'objectif.**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE								
BÉNÉFICIAIRES	Avis de la Commission pour 2024				Vote du Conseil municipal pour 2024			
	subvention	subv. Exc.	Observations	Elus ne pouvant participer au vote au conseil municipal*	Pour	Contre	Abstention	Observations
AFN FNACA	200 €				21			
AGSA	1 000 €				21			
ASPAYTONIC	500 €	500,00 €			21			
Association Sportive Spay Omnisport	600 €				21			
SPAY BASKET CLUB	300 €				21			
*CHARLIE'S COUNTRY DANCERS	0 €							
COMITE DE JUMELAGE	1 000 €	350,00 €		Joëlle BRUNET	19			
COMITE DES FETES	700 €				21			
CYCLO SPAY	800 €			Jean-Yves AVIGNON Thierry LAGOQUET	19			
ECOLE DE MUSIQUE	24 920 €				21			1 convention d'objectif à signer
ESPAYRANCE	900 €				21			
FCPE	700 €				21			
GÉNÉRATIONS MOUVEMENT	400 €			Jean-Yves AVIGNON	20			
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500 €				21			
JUDO	1 300 €				21			
L'EXCUSE SPAYENNE	100 €				16	4	1	1er vote pour 250 € : 8 "contre", 8 "abstention" et 5 "pour"
LES CHORISTES	200 €				21			
LES RÉ-CRÉATIONS DE SPAY	400 €				21			
L'UCAS	500 €				6	3	12	
MINI GOLF CLUB	600 €				21			
MOSAIQUE	600 €				21			
PETANQUE CLUB DE SPAY	400 €				14	2	5	
*RASSO Sarthois	0 €							
REFUGE Les Fermes du miracle	0 €							
RETRAITE SPORTIVE	300 €			Richard MONTEWIS	20			
SCRABBLE	400 €				21			
SLR ATHLETISME	300 €				20		1	
SPAY CLUB PONGISTE	1 600 €				21			
SPAY HANDBALL - Val de Sarthe	700 €				21			
Spay SUR SCENE	300 €				21			
SPAY TENNIS AVENIR	1 200 €			Peggy BROSSARD	20			
SPAYCIFIC/DANCE	1 700 €				21			
Spaycific/Zoo Conservation	1 500 €				21			
STEVE KARTING RACING	500 €			Vincent Leloup	19		1	
*TAMAGO SHANPU	0 €							
TEAM AXEL DAPP	500 €				20		1	
TEAM CRESTA 72	0 €							
TON BAD A SPAY MIN CLUB	2 000 €			Nicolas ALLAIN	20			
TRAJECTOIRES	500 €				20		1	
UNE MAIN CITOYENNE	300 €			Jean-Yves AVIGNON	14		6	
ORCHESTRA'SPAY	600 €	300,00 €			21			
USN FOOT ET ECOLE DE FOOT	17 000 €			Arnaud GOYÉ	14	6		1 200 € pour matériel
YOGA	500 €				21			
Sous-total 1	66 520,00 €	1 150,00 €						
AUTRES SUBVENTIONS								
BÉNÉFICIAIRES	Avis de la commission pour 2024				Vote du Conseil municipal pour 2024			
	subvention	subvention exceptionnelle	Observations	Elus ne pouvant participer au vote*	Pour	Contre	Abstention	Observations
ASS. CULT. CANTONALE	450,00 €				21			
Création d'associations								
LES ENNEMIS DES CULTURES (FDGDON)	600,00 €				21			
PRÉVENTION ROUTIÈRE 72	150,00 €				21			
Ludothèque	0,00 €				21			
Subventions CCAS	1 500,00 €				21			
Sous-total 2	2 700,00 €							
Total	69 220,00 €	1 150,00 €						

7/ Urbanisme

a. Numérotation métrique

Délibération 2024/03/06 :

M. le Maire expose,

Dès 2018, la commune a commencé la mise en place de la numérotation métrique pour l'implantation de la fibre optique. Le conseil municipal a validé une première partie en séance du 15/11/2018, complété lors des séances du 24/03/2022, 12/07/2022, 24/11/2022 et 20/04/2023.

Il est présenté ce jour la dernière mise à jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Valide la mise en place de la numérotation métrique telle que récapitulée dans le tableau ci-dessous,
- Dit que les habitants seront informés par courrier de leur nouvelle adresse,
- Les services concernés seront informés des nouvelles adresses par la mairie,
- Dit que cette délibération complète les délibérations du 15/11/2018, du 24/03/2022, 12/07/2022, 24/11/2022, 20/04/2023.

section	Parcelle	Type de rue	Nom du propriétaire	Dénomination actuelle	nouvelle adresse	
					Numérotation	Rue
ZD	2	RD 297	DIROB	La Galpinière	150	route du Parc
ZK	3, 70	Privée	Département de la Sarthe	L'Ecluse	1	Lieu dit l'Ecluse
AL	177, 180	RD 212	GROSBOIS Mickaël	rue d'Arnage	11	rue d'Arnage
AL	66p	RD 212	SCHMITT Perle (division)	15 rue d'Arnage	15 B	rue d'Arnage
AL	76	RD 212	TRADEL	rue d'Arnage	50	rue d'Arnage
AL	77, 154	RD 212	SCI DE CARA	Les Grandes Brosses	52	rue d'Arnage
AC	142	Privée	BENJELLOUN Karim	impasse des Aulnays	10	impasse des Aulnays
AH	34	VC 110	WP 72	La Brosse lieu dit La Pièce du Milieu	119	route du Plessis
AH	28	VC 110	Butagaz	Le Champ du Bas de la Lande	393	route du Plessis
AH	67	VC 110	LTR		484 A	route du Plessis
AH	24 OU 66	VC 110	LTR		484 B	route du Plessis
AH	23	VC 110	LTR		484 C	route du Plessis
AH	13	VC 110	LTR		484 D	route du Plessis
AH	19	VC 110	LTR		484 E	route du Plessis
AH	27	VC 110	Soramaine (casse auto)	La Lande d'en Bas	713	route du Plessis
AH	27	VC 110	Nextensia	La Lande d'en Bas	825	route du Plessis
AB	306, 410	RD 212	Mme MÉNAGER	rue de Voivres	3 A	rue de Voivres
AD	229	C 8	Calberson	avenue du Verger	107	avenue du Verger
AD	230	C 8	Geodis Logistic	avenue du Verger	131	avenue du Verger
AE	77	C 8	Calberson	avenue du Verger	146	avenue du Verger

AE	15, 16	VC	SNEG	rue de la Pointe	2	rue de la Pointe
AE	18	VC	RCVF	rue de la Pointe	4	rue de la Pointe
AE	120	VC	OKI - Monsieur BRETON	rue de la Pointe	6	rue de la Pointe
AE	119	VC	SCI FORT NOX (CT)	rue de la Pointe	8	rue de la Pointe
AE	80	VC	Monsieur PEREIRA SAMPAIO	rue de la Pointe	5	rue de la Pointe
AD	224	privée	Monsieur HOAREAU	Le Chataignier	22 B	rue de la Vaudelle
AB	138, 139	VC	Commune de spay (Kiosque)	rue de la Vaudelle	2	rue de la Vaudelle
AB	289	VC	Commune de Spay (Presbytère)	rue du Presbytère	1	rue du Presbytère
AB	283	VC	Mme LEMEUNIER Monique	impasse du Presbytère	2	rue du Presbytère
AB	282	VC	M Mme MENAGER Benoît	impasse du Presbytère	4	rue du Presbytère
AB	281	VC	M BRULE Philippe	impasse du Presbytère	6	rue du Presbytère
AB	284	VC	M BRULE Philippe	impasse du Presbytère	8	rue du Presbytère
AH	77	privée	Exia	La Pièce du Genêt	411	route de la Rouvelière
AL	317	privée	LEROUX (division)	Prélandon	75	impasse de Prélandon
ZI	70	RD 51	REVERT Lucette	rue de Fillé	58	rue de Fillé
AB	413	VC	commune de Spay (photovoltaïques)	rue de Fillé	6 A	rue de Fillé
AB	317	VC	commune de Spay (Maison des associations)	rue de Fillé	6 B	rue de Fillé
AB	317, 312	VC	commune de Spay (école élémentaire)	rue de Fillé	6 C	rue de Fillé
AB	317	VC	commune de Spay (école maternelle et restaurant scolaire)	rue de Fillé	6 D	rue de Fillé
ZI	226	Privée	QUERU Romain (division)	33 impasse des Galets	33 B	impasse des Galets
ZD	22, 24	VC n° 5	ERMTP	Le Grand Vaudelay	123	route des Carrières
AB	564	VC	SCI MACO	rue d'Allonnes	1 A	impasse d'Allonnes
ZI	258	RD 51	Commune de Spay (Gymnase)		6	rue du 19 mars 1962
AB	318	RD 51	Commune de Spay (City stade)		7 A	rue du 19 mars 1962
AB	553	VC	Commune de Spay (cimetière)	rue d'Allonnes	23 A	rue d'Allonnes
AB	288	VC	Commune de Spay (mairie)	place du 8 mai 1945	2	place du 8 mai 1945
AB	294	VC	Commune de Spay (Eglise)	place du 8 mai 1945	4	place du 8 mai 1945

b. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	Non
24 Z0007	15 rue d'Arnage	AL 65 AL 66	116 m ² 1216 m ²		X
24 Z0008	27 bis chemin des Loges	AL 256 AL 257	292 m ² 2000 m ²		X
DIA 24 Z0009	17 rue Jacques Brel	ZI 225	629 m ²		X

8/ Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal

Néant

9/ Divers

a. Remise des prix pour le concours des maisons fleuries

Délibération 2024/03/07 :

M. le Maire donne la parole à Stéphane FOURNIER, Adjoint à l'urbanisme et Pascal MAZÉ, conseiller délégué à l'urbanisme qui exposent à l'Assemblée que la commune a organisé un concours des maisons fleuries en 2023.

Les spayens s'inscrivent en mairie, un jury composé d'élus et membres de la commission établit la liste des gagnants.

Concours	Maisons fleuries	
Nombre d'inscrits	14	
Bons de 70 €	1	70 €
Bon de 60 €	2	120 €
Bons de 50 €	3	150 €
Bons de 40 €	6	240 €
Bons de 30 €	2	60 €
Montant total	640 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Valide les sommes pour cette remise des prix,
- Dit que ces bons sont valables chez les commerçants de Spay,
- Dit que ce montant est inscrit au budget primitif de la commune au compte 65132.

b. Dates à retenir

23 mars : inauguration Maison des associations
26 mars : Conseil municipal vote des budgets 2024
18 avril : Conseil municipal
23 mai : Conseil municipal
20 juin : Conseil municipal

Séance levée à 22h10.

Monsieur le Maire
Jean-Yves AVIGNON

Secrétaire de séance
Katia HARDOUIN